



MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le 4 JUILLET à 18 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYPRIEN, dûment convoqué le 28 JUIN s'est réuni en session ordinaire dans la salle ESCARO de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de M. Thierry DEL POSO - Maire

PRESENTS : M. Thierry DEL POSO- M. Thierry LOPEZ -- M. Thierry SIRVENTE- M. Dominique ANDRAULT - Mme Marie-Claude PADROS - M. Jacques FIGUERAS – M. Jean GAUZE- Mme Claudette DELORY - Mme Joëlle CANAVY- Mme Marie-Thérèse NEGRE - Mme Michèle PRATS - Mme Amparine BERGES - M. Dominique BOUQUET– Mme Mara MONTARON - M. Alain MAGNIER – M. Jean-Michel GARRIGUE - Mme Carole DEL POSO - M. Damien BRINSTER - Mme Katia ROMAGOSA - Mme Adeline SERRET-SUMALLA - Mme Thylane RODRIGUEZ - M. Raymond KNECHT – Mme Angèle PEREZ – M. Ange GARCIA - Mme Claudette GUIRAUD

POUVOIRS :

-M. Nathalie PINEAU à M. Thierry DEL POSO
-Mme Anne-Marie PEGAR-BOIX à Mme Marie-Claude PADROS
-Mme Pascale GUICHARD à Mme Marie-Thérèse NEGRE
– M. Pierre ROSSIGNOL à Mme Claudette GUIRAUD

ABSENTS – M. Jean ROMEO- M. Stéphane CALVO – Mme Aurélie FEUILLET- M. Jean- Marc LAIGNON

**OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU**

RAPPORTEUR : M. Thierry DELPOSO Maire

Pièce(s) annexée(s) à la présente délibération : le document support du débat intitulé document PDF Présentation PADD pour CM

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 101-1 à L. 101-3, L. 103-2 à L. 103-6, L. 131-4 à L. 131-7, L. 151-1 et suivants, et L. 153-12, ainsi que les articles R. 151-1 et suivants

VU la délibération du conseil municipal du 28/04/2022 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du conseil municipal du ... tirant le bilan de l'application du plan local d'urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du conseil municipal du 28/04/2022 prescrivant le lancement d'une procédure de révision n° du plan local d'urbanisme (PLU)

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

Que par délibération, en date du 28 avril 2022, il a été prescrit le lancement d'une nouvelle procédure de révision Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme avec pour objectifs :

- ⇒ **Adapter la rédaction du rapport de présentation pour faire référence au SCOT Plaine du Roussillon ;**
- ⇒ **Proposer un nouveau règlement sur les zones UBa et 1AUd annulées ;**
- ⇒ **Toiletter les erreurs matérielles ;**
- ⇒ **Rendre le Plan Local d'Urbanisme compatible avec l'évolution du PPRI en cours d'élaboration ;**
- ⇒ **Rendre le Plan Local d'Urbanisme compatible avec l'évolution du SCOT révisé ;**
- ⇒ **Rendre le Plan Local d'Urbanisme compatible avec les objectifs des lois Climat et Résilience et 3DS ;**
- ⇒ **Accompagner le développement urbain dans un phasage cohérent notamment par un redimensionnement du secteur Nord adapté à l'évolution du SCOT révisé ;**
- ⇒ **Accompagner le développement urbain dans les zones les moins vulnérables ;**
- ⇒ **Numériser la révision du PLU au dernier format CNIG en vigueur.**

Que les études, travaux et échanges avec les personnes publiques associées à ce stade ont déjà permis de déterminer les grandes orientations du PADD,

Que la concertation préalable prévue par les articles L103-2 à L103-6 du Code de l'Urbanisme et dont les modalités ont été définies par la délibération en date du 28/04/2022 se poursuit.

Qu'aux termes de l'article L.151-2 du code de l'urbanisme le dossier de PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Qu'aux termes de l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD :

« ...

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.
- Fixe les objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec

le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

- Ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

...»

Que tenant compte des objectifs affectés à la procédure de révision, un projet d'aménagement et de développement durables a été élaboré, lequel :

- définit les orientations suivantes :
 - ⇒ **Faire du cadre de vie le socle du projet communal,**
 - ⇒ **Le village : une vocation centrale à affirmer et à qualifier, sublimée par un projet structurant au Nord,**
 - ⇒ **Impulser le développement d'une économie d'avenir,**
 - ⇒ **Saint-Cyprien : une ville en accord avec son temps,**
 - ⇒ **Pour une modération de la consommation des espaces.**

Que l'article L153-12 du code de l'urbanisme prévoit qu'un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Qu'il y a donc lieu de soumettre au débat les orientations du projet de PADD qui viennent d'être proposées,

RESUME DES DEBATS :

Monsieur le Maire présente l'affaire n°3 sur le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et engage le débat auprès des membres du conseil municipal :

Monsieur le MAIRE : « Mme Guiraud vous nous avez adressé un courrier demandant le retrait de ce point de l'ordre du jour car celui-ci aurait dû faire l'objet d'une concertation préalable via des commissions de travail. Or, le maintien de ce point est aujourd'hui essentiel, car le PADD est un document fondamental de l'avenir urbain de notre commune. En effet, depuis l'approbation du PLU en 2015, la crise sanitaire, l'évolution du contexte législatif notamment la Loi Climat et Résilience, le zéro artificialisation nette (ZAN), le PGRI2, la modification du SCOT... ont fortement modifié le contexte général dans lequel s'inscrit le PLU et certaines dispositions telles qu'imaginées à l'époque ne sont plus d'actualité, voire irréalisables. Il faut donc que nous ayons un débat qui reprend le débat qui s'est tenu en conseil municipal sur bilan

du PLU. C'est juste rappeler qu'il faut adapter le PLU aux objectifs du SCOT Plaine du Roussillon qui est en cours de révision et qui doit être approuvé d'ici la fin de l'année. Il faut que l'on accepte volontairement de réduire notre consommation d'espace. Pour rappel notre PLU prévoyait au Nord une zone AU de 80ha que nous envisageons de réduire à 30ha, c'est un geste très fort de la commune de ne pas vouloir urbaniser et grossir trop tôt et trop vite. Cette mesure nous la prenons par anticipation et nous l'avons proposée au SCoT dans l'objectif de rester une ville à taille humaine. Cette révision du PLU est l'occasion de rétablir un règlement sur les zones UBa et 1AU annulées du PLU, de toiletter certaines erreurs matérielles, d'assurer une compatibilité avec le PPRI et le SCOT de la Plaine du Roussillon qui réduit drastiquement les droits à construire en matière de logements et d'activités, d'intégrer les objectifs des Lois Climats et Résilience et 3DS et de promouvoir un développement dans les zones les moins impactées par les risques d'inondation et de submersion. Ce PADD reprend dans ses orientations générales le paysage qui est la condition centrale du développement de Saint-Cyprien et, nous devons anticiper sur les nouvelles constructions pour que les règles que nous édicterons n'engendrent pas des projets venant gâcher le caractère urbain existant, mais aussi le caractère bocager et paysager de Saint-Cyprien qui est la signature de notre commune. Cette commune qui est à la fois une commune bleue car littorale et une commune verte car elle dispose de très nombreux espaces verts et de très nombreux espaces boisés classés. Faut-il rappeler que le précédent PLU a multiplié par deux et demi la surface des espaces boisés classés mais aussi que nous disposons d'un héritage d'espaces verts unique que nous devons à nos prédécesseurs. Toujours dans les grandes orientations nous inscrivons que le village doit conserver une position centrale et que le développement au Nord doit renforcer cette dynamique. Les aménagements réalisés sur le village ont amené une vie économique, sociale au cœur du village, le réaménagement de l'Avenue du Roussillon en est un exemple frappant. La réussite économique en termes de visiteurs sur le village, de flux nous laisse à penser que nous sommes dans le bon sens même si des choses restent encore à faire. Et cela se traduit par une plus-value sur le territoire, cela a encore été dit ce matin dans le cadre de la suite de l'enquête sur le Port lors de l'atelier de ce jour où une comparaison a été faite entre un Port moribond et un cœur de village dynamique. Je regrette que vous n'ayez pu y participer car c'était une réunion extrêmement intéressante

Mme GUIRAUD : « Fallait-il avoir été invité. »

M. GARCIA : « On n'a pas été invité. »

M. le MAIRE : « Mais si, vous avez été invités à ce travail, mais ce n'est pas le débat. Et si vous étiez à la première réunion vous étiez invités aussi ce matin. »

Mme PEREZ : « Comment on l'aurait su ? »

M. le MAIRE : « Car la décision a été prise à la première réunion qui a fixé le jour et l'heure de la seconde réunion. »

Mme GUIRAUD : « Et vous l'avez fixé pendant la réunion à la Capitainerie. »

M. le MAIRE : « Oui. Sérieusement, le but ce n'était pas de vous écarter. Et alors, il y a eu un gros malentendu à la fois pour nous et pour tout le monde. Parce que le but ce n'était pas de travailler en catimini mais bien d'échanger, car s'il y a un domaine sur lequel il faut qu'on échange c'est celui-là. Il y en aura d'autres on fera attention que l'invitation soit davantage formalisée. »

Mme GUIRAUD : « Elle était quand cette réunion ? »

M. le MAIRE : « Tout aujourd'hui, de ce matin 8h à 17h30 non stop. Donc je vous indiquais que sur le PADD, il fallait absolument inscrire la centralité et son dynamisme du village. Je précise ici que ce dynamisme est le fruit de notre politique et de nos actions sur un centre du village à l'époque déserté et sans vie. C'est dans ces mêmes objectifs de dynamisme que s'inscrit le projet de requalification urbaine de certains secteurs. Sur le village, l'idée s'est de valoriser le cœur de village et on se développe de façon modérée au Nord. Il faut savoir que dans le cadre de la révision du SCoT nous avons renoncé à être un pôle d'équilibre car ce statut s'il a pour conséquence de nous accorder des droits à construire plus élevés, il est également associé à une densité des futurs logements excessive en mon sens par rapport à l'existant, mais aussi une obligation de générer des logements sociaux au-delà de ce qui est supportable pour le territoire de Saint-Cyprien. Nous avons besoin de construire des logements sociaux ou plutôt familiaux, le terme est peut-être plus adapté, pour permettre aux jeunes ménages et aux personnes âgées de rester vivre sur notre territoire mais il faut le faire de manière mesurée et sans densité excessive. Il faut savoir qu'à l'instar des communes littorales concernées par le PGRI2 et le SRADDET, ces documents interdisent à l'avenir d'imaginer un Saint-Cyprien avec des villas 4 faces sur des terrains de 800m². L'autre point fort de ce PADD c'est de travailler sur la locomotive économique que représente le Port et sa centralité. En effet, la station balnéaire, la plage et le port sont les principaux points d'attraction touristiques. Où le port est clairement identifié comme une centralité. Nous avons la volonté de passer d'un tourisme de masse à un tourisme plus responsable, plus qualitatif plus choisi et moins subi. Ensuite, il nous faut travailler sur la diversité économique locale, en effet dans les premiers chiffres qui nous ont été fournis dans le cadre de cette journée il a été avancé le chiffre de 110 millions de chiffre d'affaires généré par l'activité portuaire qui aboutissent à la création de seulement 140 emplois. Or ces activités notamment les restaurants et les boutiques utilisent le domaine public sans ruissellement sur notre territoire local. Ceci doit être un axe de travail pour veiller à ce que d'une part une partie des recettes faites par ces activités soient de manière directe ou indirecte partiellement récupérées par la collectivité mais aussi veiller à ce que les activités qui sont sur le domaine public soient attractives et qualité et pas seulement une accumulation désordonnée d'intérêts privés sans qualité. C'est donc cette volonté forte que nous souhaitons inscrire et maintenir dans le PADD. »

M. GARCIA : « Je veux vous interrompre sur ce sujet car je voudrais quand même... »

M. le MAIRE : « Alors, Monsieur GARCIA sans aucun problème, mais après le déroulé si vous le permettez ? Je présente l'avant dernier point et je vous donne la parole.

L'avant dernier point donc, faire de Saint-Cyprien une ville en accord avec son temps, c'est-à-dire dans les grandes lignes une promotion de la diversité de l'habitat, soutenir une vie culturelle et événementielle, inciter à la multimodalité que la voiture prenne de moins en moins de place.

Enfin, le dernier objectif d'avoir une nécessité de la modération de la consommation des espaces pour préserver nos paysages bocagers et agricoles et que l'on ne saccage pas ce patrimoine, il faut que l'étalement urbain se fasse de manière modérée qu'il réponde aux besoins de notre population qui est d'abord le desserrement des ménages. L'objectif n'est pas d'accueillir à tout prix de nouvelles populations mais bien de réduire notre développement pour maintenir une ville à taille humaine avec des espaces publics de qualité, des animations culturelles de qualité. Notre priorité c'est la qualité du cadre de vie et la qualité de vie.

J'espère ne pas avoir été trop long ? Monsieur GARCIA vous vouliez prendre la parole. »

M. GARCIA : « Il serait temps qu'au bout de 13 ans de mandat que vous vous aperceviez que la plage et le port sont les moteurs économiques de Saint-Cyprien. Ce qui me fait rebondir, c'est votre histoire de ruissellement de commerçants de la plage. A la différence de la Plage c'est vous qui au village maîtrisez la plupart des locaux et faite des tarifs défiant toute concurrence, je reviendrai sur la Tine où vous avez dépensé 700 000 euros pour un loyer ridicule et en faisant une concurrence déloyale aux commerçants qui eux ont mis de l'argent de leur poche. A la plage, tous les commerçants payent de leur poche des loyers très chers, ils payent des terrasses, il est donc normal que le ruissellement aille dans la poche du commerçant comme au village il va dans la poche du commerçant du village, c'est le fruit de son travail et c'est tout à fait normal. Mais de dire que à la plage ils sont favorisés non, la plage n'est pas plus favorisée. C'est le village où vous avez une politique qui était très bien d'animé le village et son aspect commercial mais il n'est pas normal et je le répéterai autant de fois qu'il le faudra d'investir 700 000 euros pour installer un copain, sans appel d'offre et sans quoi que ce soit. »

M. le Maire : « Pour installer un copain vous avez dit ? »

M. GARCIA : « Vous installez que des gens qui sont proches et sans appel d'offre. Car quand vous proposez un local il faut un appel d'offre. »

M. le Maire : « Non Monsieur Garcia vous ne pouvez pas dire cela. »

M. GARCIA : « Quand vous faite cela, il y a plein de gens qui sont intéressés pour un commerce alors que la commune investi 700 000 euros, même des gens de la plage viendraient au village dans ces conditions. Donc si on le fait pour un, il faut le faire pour tout le monde, et si vous avez l'intention de faire cela, il faut faire des appels d'offre, il faut que tout le monde soit à égalité. »

M. le Maire : « La langue Française dont la complexité ne vous a pas échappé, recèle des mots qui peuvent être mal compris. L'appel d'offre obéit à une réalité juridique et judiciaire. Dire qu'il faut faire un appel d'offre pour donner un commerce en gestion, en location, en location gérance ou à bail c'est une hérésie juridique et il n'y a pas

d'appel d'offre. Si vous voulez me dire en d'autres termes qu'avant de choisir quelqu'un il faut recevoir d'autres candidatures et étudier la candidature et choisir celle qui nous paraît la plus pertinente, vous avez raison et c'est cela qui a été fait. Parce que trouver quelqu'un qui accepte de venir mettre de l'argent dans un centre-ville qui était mort. Je vous invite à vous rappeler qu'avant à la Place de la République il y avait une maison dans laquelle il y avait des associations. Il a fallu avoir le courage politique de dire que ce bâtiment qui était juste magnifique, on le rase pour ouvrir une perspective et découvrir la place de la République telle que l'on a. Et si la puissance publique que nous sommes, n'avait pas mis énormément d'argent dans les locaux de la Tine, le restaurant Japonais ne serait jamais venu s'installer, la fleuriste ne serait jamais venue, le Pub à la Française ne serait jamais venu, la sandwicherie de Manu la Source qui s'est transformée en crêperie ne serait jamais venue. Tous ces gens là sont venus parce qu'ils se sont dit que si la Mairie investit dans un restaurant La Tine c'est que cela va devenir l'endroit qui va bouger à Saint-Cyprien Village, c'est comme cela que ça a marché. Ce n'est pas un investissement direct jamais les loyers que nous percevons n'amortiront l'intégralité des travaux et de l'acquisition. C'est un loyer qui est fixé en fonction de la valeur du bien mais si nous puissance publique ne l'avions pas fait, vous reveniez dans vingt ans et il n'y aurait rien. »

M. GARCIA : Ce n'est pas bien pour un commerce saisonnier qui est fermé tout l'hiver.
»

M. le Maire : « On est d'accord, pour qu'il y ait une amplitude d'ouverture plus importante, mais ce n'est pas un sujet où l'on pouvait attendre que des particuliers le fassent. Il a fallu dix ans pour que l'on soit propriétaires de toutes les maisons de la place de la République. On aurait pu ouvrir certains commerces depuis dix ans. Pourquoi nous ne l'avons pas fait ? Parce que cela aurait été un suicide commercial pour celui qui aurait le courage de s'installer. Nous avons attendu d'être propriétaires de l'ensemble du secteur de pouvoir démolir certains immeubles, reconstruire l'avenue du Roussillon et redonner de l'attractivité. Et il y a d'autres zones pour lesquelles je ne m'interdis pas que nous devenions propriétaires y compris par voie d'expropriation, de murs qui sont occupés par des commerces que j'estime soit indignes soit qui ne renvoient pas l'ascenseur économique, si le privé ne le fait pas, la puissance publique va entrer en jeu. C'est pourtant quelqu'un de droite qui vous dit ça, un fils d'épicier exerçant une profession libérale, je sais ce que c'est un chiffre d'affaires, les cotisations URSAFF..., il est normal que les commerçants travaillent et gagnent de l'argent et plus ils en gagneront et mieux je me porterai, mais il faut que leur activité commerciale soit signe d'attractivité pour notre territoire. Un exemple très clair, derrière la place Satie l'ancien centre commercial qui était dans les années 70-80 un vrai lieu de vie économique, pour ceux qui l'ont connu, est aujourd'hui devenu un no man's land derrière la pharmacie du Port. On ne peut pas rester les bras ballants, si la puissance publique ne dit pas on exproprie et on recrée de l'activité, dans 20 ans on a toujours ce no man's land avec des dealers, des locaux commerciaux transformés en habitations dans des conditions d'insalubrité totale. Là on est vraiment dans des secteurs où la puissance publique doit jouer son rôle, elle l'a fait au village elle ne l'a pas encore fait pas à la plage. S'agissant de ma préférence théorique, c'est ce que j'ai entendu ailleurs et pas de votre bouche Monsieur Garcia, pour le village et pas pour la plage, il y a deux ans j'ai

demandé à mes services de faire l'inventaire précis des investissements entre le village et la plage, on est à 55/45. Seulement à la plage ce que l'on fait c'est dans des quartiers comme Saint-Beuve, le baladoir, les investissements sont dilués à l'échelle de ces grands quartiers alors que pour le village en retravaillant l'avenue du Roussillon, l'entrée de ville et en démolissant certains immeubles ces aménagements à une échelle plus réduite ont pu faire penser qu'il y en avait que pour le village. Alors que les investissements sont quasi similaires et le village ne peut pas être opposé à la plage, les deux sont complémentaires et l'avenir économique des stations balnéaires, c'est pas la plage se sont les villages et le rétro littoral. L'attractivité de notre territoire c'est hors saison au mois de février au mois de mars, c'est pas la plage ce sera le village, ce sera les communes littorales et si on ne veut pas que notre ville se meure parce que notre locomotive le port n'aura pas été entretenu, il faut juste maintenant on se retrouve les manches et qu'on aille vite dans ce projet du port et qu'on remette de l'attractivité dans les espaces publics, notre locomotive qui restera même si le temps passe, même s'il y a des submersions marines, même si il y a le trait de côte qui recule, même s'il y a en 2050 l'eau ne sera pas loin des résidences situées en front de mer, il faut l'anticiper et lancer dès maintenant la concertation et débattre sur le PADD. »

M. GARCIA : « Je ne vais pas polémiquer sur la question, on va parler des sujets qui nous intéressent, ce sujet c'est le Port, vous nous avez invité la première fois mais pas la seconde alors que la première réunion était intéressante. Donc l'opposition nous ne sommes au courant du débat sur les orientations générales du PADD. Vous, vous nous en avez parlé maintenant, mais nous vous demandons une ou deux réunions comme sur le Port pour nous expliquer tout cela comme il faut. Cela ne se discute pas vingt minutes en conseil municipal vous devez prendre le temps nécessaire pour nous mettre au courant de tout ce que vous voulez faire et vous pouvez rajouter l'histoire des commerces. Parce qu'au lieu de le faire tout seul vous devez nous mettre au courant car peut être nous aurons des idées qui feront avancer tout le reste parce que les gens disent à la plage la seule chose qui l'a fait c'est le baladoir en treize ans et mettre des horodateurs pour les stationnements alors heureusement que vous m'avez écouté la dernière fois et que vous n'avez pas mis d'horodateurs derrière le Port où stationnement les employés des commerces sans quoi déjà qu'il y a des problèmes, les gens ne viendraient pas travailler et c'est l'attractivité de la ville. Je vous demande une réunion comme sur le Port. »

M. le Maire : « Je prend acte d'une réunion sur le PADD et le PLU. »

Mme GUIRAUD : « Comme c'était un monologue et pas un débat, je n'avais pas prévu de participer mais puisqu'on a commencé à débattre on va continuer. »

M. le Maire : « Oui bien sûr. »

Mme GUIRAUD : « Vous parlez de l'attractivité de la Plage, pouvez-vous m'expliquer la suppression de la fête foraine ? Qui est aujourd'hui une attractivité de la Plage et cela vous ne pouvez pas le nier. Saint-Cyprien la familiale c'était ça ? Les gens viennent pour la Plage, accompagnés d'enfants car le soir il y a la fête foraine. Ceci le courrier envoyé spécifiquement, vous direz à juste titre on vous enlève de là parce qu'il y a

le projet du Port. Mais rassurez-moi le projet du Port la première pierre ce n'est pas au 1^{er} juin de l'an prochain ? »

M. le Maire : « Non. »

Mme GUIRAUD : « Donc quel est l'intérêt de dire à ces gens à partir de l'an prochain vous ne serez plus là. »

M. le Maire : « Vous confondez animations et attractivité. Est-ce que la fête foraine est une attraction ? Oui. Est-ce qu'elle est qualitative ? Non. Est-ce que le taureau vachette est une attraction ? Oui. Est-ce que c'est qualitatif ? Non. Est-ce que les voitures qui se montent dessus c'est une animation ? Oui. Est-ce que c'est une attractivité du territoire ? Non. Ce sont ce type d'activités qui au lieu de valoriser notre territoire avec des produits qui sont des produits d'authenticité que sont les paysages et les produits du terroir, le savoir-faire de l'artisanat, l'art, la culture. Elles offrent certes de l'animation, on a tous été enfants de Saint-Cyprien, moi j'ai passé ma jeunesse à cette fête foraine et donc est-ce que je suis contre la fête foraine ? La réponse est non. Est-ce que la fête foraine est une attractivité ? Est-ce qu'il y a des gens qui se disent on va aller en vacances c'est Cyprien parce qu'il y a une fête foraine ? On va habiter à Saint Cyprien parce que c'est trop génial, il y a des girafes qui montent et qui descendent y a une fête foraine ! La réponse est non. Est-ce que les gens qui viennent en vacances et qui ont des enfants ou des ados sont contents de pouvoir aller la fête foraine ? Oui, mais comme ils sont contents d'aller dans des bars, dans des discothèques, d'aller se balader à la plage, d'aller acheter des fringues, d'aller au restaurant voilà ça fait partie des choses que l'on fait quand on est en vacances. Moi je vous dis Saint-Cyprien sans fête foraine et est-ce que Saint-Cyprien va mourir si un jour on ne devait plus avoir de la fête foraine ? La réponse c'est non. Est-ce que nous avons l'intention de supprimer la fête foraine ? La réponse est non. Est-ce que par contre nous avons l'intention de commencer à travailler sur une nouvelle attractivité des espaces publics sur le Port secteur de la fête foraine, l'ancienne Capitainerie, la place de Marbre, la place Satie, la place de l'amiral ? Oui. Alors à oui alors qu'on commence par quoi ? Les espaces dont nous avons la maîtrise où il y aura l'année prochaine un pavillon très qualitatif je n'en dis pas plus avec une vraie attractivité sur le territoire, les gens viendront se balader le soir parce qu'il y aura ça. Ce ne sera pas fait pour les enfants et on gardera des activités pour les enfants. Est-ce que l'on va développer sur le territoire des activités style accrobranches, parc naturel d'attraction ? La réponse est oui. Il faut que les enfants puissent s'éclater à Saint-Cyprien, venir voir leurs grands parents ou tout simplement grandir à Saint-Cyprien, il n'y a pas que les touristes, il y a des enfants scolarisés à Saint-Cyprien, ils ont un ensemble d'activités culturelles et sportives toute l'année qui je pense que quand on est gamins à Saint-Cyprien on ne s'ennuie pas. Ils ont une piscine, ils ont la mer, il y a la fête foraine on va la déplacer le temps de. Et voilà. On le fait maintenant, parce qu'il faut bien commencer à moment donné lorsque l'on veut redonner de l'attractivité à un territoire, il faut bien commencer par bouger certaines choses. On commence par déplacer cette fête foraine dans moins de deux ans, 2023 on devrait refaire la place de marbre à minima. En fonction de ce que les architectes nous proposeront en même temps on fera la place Erik Satie, le temps de concevoir le projet du Port, le concours, le dépôt du permis d'aménager et de le

purger de tout recours il y en a au moins pour trois ans. Ce qui nous empêche pas dès à présent de commencer l'aménagement des espaces publics dont nous avons la maîtrise pour rendre dès à présent un peu plus d'attractivité économique. Si vous aviez été là aujourd'hui (à l'atelier sur le Port) les chiffres sont particulièrement éloquentes, la baisse du pouvoir d'achat en moyenne de nos habitants et de nos touristes est édifiante et aujourd'hui on est confondu dans une offre touristique car les vacances pas chères en bord de mer il n'y a pas que Saint-Cyprien. On est englobé dans une concurrence particulièrement féroce et si on ne sort pas du lot par l'attractivité sur laquelle nous travaillons. Une attractivité pas que sur la Plage, pas que sur le Port et pas que sur l'été, une attractivité globale, on va juste disparaître de la carte des stations touristiques. La vraie question que l'on se pose c'est faut-il continuer à systématiquement aménager nos espaces publics pour les touristes ? Et pas plutôt se dire on va commencer par les aménager pour les habitants de Saint-Cyprien et ce que l'on va accueillir. Les gens qui viennent en période estivale sont la bienvenue mais cela ne doit pas être l'objectif absolu. Je pense qu'il faut devenir une commune déjà attractive pour ses propres habitants et si elle est attractive une partie de l'année pour les touristes et bien nous aurons réussi une conversion. Mais il faut que l'on sorte de ce tourisme de masse et que l'on arrive à se créer une vraie identité, une vraie requalification de nos espaces publics et cela passe par la première étape le déplacement de la fête foraine.

Mme GUIRAUD : « C'est important ce que vous dites car dans le courrier qu'ils ont reçu, il n'est pas question de déplacement mais de suppression. »

M. le MAIRE : « Nous avons échangé avec le représentant des forains, je l'avais au téléphone encore hier même si je n'ai pas décroché nous allons programmer un rendez-vous fin juillet début août. »

Mme GUIRAUD : « C'est bien ce que je vous disais dans le courrier qu'ils ont reçu il n'est pas question de déplacement mais de suppression, d'ailleurs il y est précisé que s'ils trouvent un espace privé qu'ils n'hésitent pas à y aller. »

M. le MAIRE : « Oui. »

Mme GUIRAUD : « Donc là ce que vous dites que cette fête va être déplacée mais où ? »

M. le MAIRE : « Oui. Et ils le savent car nous avons déjà eu une réunion à ce sujet et ce n'est pas un secret pas loin du terrain de la LODEF, à côté du taureau vachette, les campings cars. »

Mme GUIRAUD : « Donc sur le terrain de la LODEF on est d'accord ? »

M. le MAIRE : « Oui. Mais je trouve regrettable dans la mission qu'est la nôtre d'imaginer le Saint-Cyprien de demain, un PADD, la première des choses qui vous interroge c'est une fête foraine. »

Mme GUIRAUD : « Parce que c'est très important, cela fait plus de 40 ans la première fois que je suis venue à Saint-Cyprien ? »

M. le MAIRE : « Et vous veniez parce qu'il y avait la fête foraine ? »

Mme GUIRAUD : « Je suis sûre que si vous faites non pas un sondage, car la population de Saint-Cyprien a vieilli, mais si vous posez la question aux touristes et que vous l'appeliez attractivité ou animation cela compte pour certaines personnes qui viennent à Saint-Cyprien. Une majorité, peut être pas, mais cela compte. Ceci étant c'est une institution à Saint-Cyprien vous nous dites que vous la déplacez sur le terrain de la LODEF mais ce n'est pas ce que vous leur avait écrit dans le courrier. Autre point... »

M. le MAIRE : « Mais vous êtes la représentante des forains ou vous êtes juste inquiète de leur sort, si vous avez une reconversion professionnelle, si c'est un scoop dites-le nous ? Si vous avez acheté un manège dites-nous le ? »

Mme GUIRAUD : « M. DEL POSO aujourd'hui je me sens une âme de social si vous voyez le rapprochement ?... ce n'est pas grave. Autre question, un courrier a été fait aux commerçants concernant le logement des saisonniers, est-ce que celui-ci a été suivi de faits ? »

M. le MAIRE : « On est en train de réfléchir avec l'association et Florence BELLAIS, avec la chambre des métiers et Guy DURAND qui représente la fédération des travaux public à trouver un lieu, un modèle économique pour effectivement proposer des logements qui puissent servir certes aux saisonniers mais on ne peut pas aménager un secteur en se disant que ce n'est que pour les saisonniers il faut que les huit ou neuf autres mois de l'année ces logements aient une utilité. Donc, on est en train de réfléchir à un produit qui permettrait peut-être de loger les étudiants en période hivernale et qui pourrait basculer en logements pour les saisonniers pendant les trois quatre mois de l'été. Si ce modèle économique n'est pas viable, il y a une option de créer provisoirement de l'hébergement temporaire pour les saisonniers box mobil home... »

Est-ce que l'on est sensibilisés et est-ce que l'on travaille à une démarche pour faciliter l'hébergement des saisonniers ? Oui. Après est-ce que la collectivité doit se substituer à ce point au privé ? Est-ce que ce sont les communes qui doivent supporter ces programmes ? Est-ce que cela ne revient pas aux professionnels du secteur privé qui en connaissance de leurs besoins doivent prendre cela en charge ? La puissance publique ne peut pas répondre à tout.

Mme GUIRAUD : « C'est vous qui avez envoyé un courrier pas moi. »

M. le MAIRE : « Oui, oui je sais bien c'est pour cela qu'on y travaille. »

Mme GUIRAUD : « Cela fait plus d'un an et je vous interroge sur la suite, car depuis ils n'ont pas eu de retour. Quand est-ce que cela va être fait 2024, 2025 ? »

M. le MAIRE : « Nous avons eu encore un échange avec Guy DURAND en début de semaine et je n'en sais rien, et pour construire quelque chose, cela ne vous a pas échappé, il faut que le PLU soit adopté. »

Mme GUIRAUD : « Vous pouvez faire des logements sur les terrains de la LODEF à la place de fête foraine ? »

M. le MAIRE : « La notion de continuité urbaine ne vous a pas échappé, vous avez la réponse. »

M. GARCIA : « Je voudrais revenir sur la fête foraine, vous dites que ce n'est pas important mais... »

M. le MAIRE : « Je n'ai pas dit ça. »

M. GARCIA : « Hier nous avons amené nos petits-enfants, nos enfants et la plupart des parents de Saint-Cyprien ont amené leurs enfants à la fête foraine. Je pense que c'est quelque chose d'attractif et d'important. »

Mme GUIRAUD : « Cela étant si vous nous dites qu'elle va être déplacée sur le terrain de la LODEF, il n'y a plus de polémique »

M. GARCIA : « J'avais posé une question écrite là-dessus. »

M. TRIPLET : « Nous ne l'avons pas reçu. »

M. GARCIA : « j'ai peut-être fait une erreur d'adressage. »

M. le MAIRE : « C'est peut-être dans les SPAM ou les indésirables. »

M. TRIPLET : « Je suis désolé, je ne l'ai pas reçu. L'avez-vous adressé à la bonne adresse ? Si je l'avais reçu elle aurait été inscrite. »

M. GARCIA : « En fait c'était une question sur la fête foraine et nous avons, au cours de ces échanges, pu avoir toutes les réponses. »

Mme GUIRAUD : « Juste de toute façon, il n'y a pas de vote ? »

M. le MAIRE : « Non, le PADD c'est un débat. »

A la suite d'un débat animé, il résulte des échanges intervenus que les membres du Conseil n'ont pas proposé de nouvelles orientations et qu'ils souhaitent à l'avenir être plus en amont associés aux démarches relatives au PLU.

Les discussions étant épuisées et constatant que les membres du conseil municipal ont ainsi pu échanger sur les orientations générales du P.A.D.D, Monsieur le Maire propose de clore les débats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des échanges intervenus lors du débat, sans vote, portant sur les orientations générales du P.A.D.D, formalité prescrite dans le cadre de la procédure de révision /élaboration du P.L.U.,

DIT QUE la tenue de ce débat est formalisée par le présent acte.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Thierry DELPECH



- Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.**